

**Site classé**

Date de protection : **13 avril 1943** ~ Superficie : **2,7 ha**

## Les Mails de Sézanne

Sézanne

Les Mails de Sézanne sont des promenades publiques qui s'étendent à l'emplacement des anciens remparts de la ville, détruits et comblés après la Révolution.



Ces avenues plantées d'arbres de différentes essences forment une ceinture verte autour du centre et participent au pittoresque de la ville. Chaque mail possède un nom emprunté à l'histoire locale : à proximité de l'ancien couvent des Bénédictines se trouve ainsi le Mail des religieuses, tandis que les Mails de Marseille, du Mont-Blanc et de Provence tirent leurs noms des lieux d'origine des délégations de gardes nationaux envoyés à Sézanne pour la fête de la fédération en juillet 1790. Le nom du Mail des Cordeliers provient du nom de la confrérie installée en 1263 en ce lieu, le long des remparts ;

tout comme celui des Religieuses, il est parfaitement aménagé comme lieu de promenade privilégié pour les habitants de Sézanne, offrant un belvédère sur le vignoble de Champagne. Les Mails du Mont Blanc, de Provence et de Marseille sont ouverts à la circulation. Le Mail de Marseille est constitué d'un quadruple alignement de tilleuls, formant deux allées centrales bordant une chaussée et deux contre-allées. Le Mail de Marseille et celui des Acacias ont quant à eux conservé une relative quiétude.



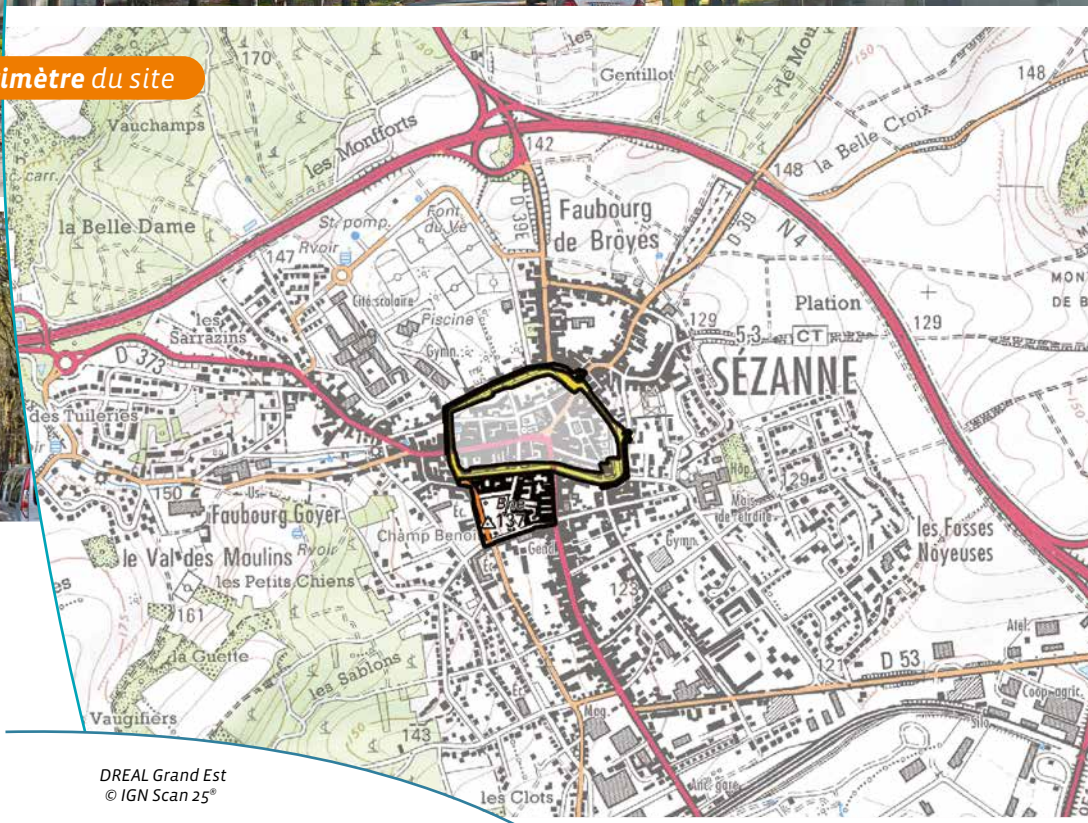
Mail des Religieuses

### Critères de classement

→ **Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire**



# Les Mails de Sézanne



**Périmètre du site**

- 1 ~ Mail des Acacias
- 2 ~ Mail de Provence
- 3 ~ Mail de Marseille
- 4 ~ Mail du Mont Blanc

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Classés au titre des Monuments Historiques : l'église Saint-Denis et le puits (XVI<sup>ème</sup> siècle) devant le portail ouest de l'église.

→ Inscrits au titre des Monuments Historiques : le marché couvert (façades, couvertures et ensemble de l'ossature métallique) et la maison au 3 place du Champ-Benoist. → Site patrimonial remarquable.

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.

Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63

